

GAZA UN AN APRES !

Nous avons le devoir de rappeler la communauté internationale à ses obligations à l'égard des Palestiniens.

Il y a un peu plus d'un an l'armée israélienne bombardait et pénétrait dans Gaza utilisant des armes prohibées et tuant ainsi plus de 1400 palestiniens dont 252 enfants. Venant de sources différentes, la preuve est apportée officiellement par un rapport de l'ONU que l'armée israélienne s'est bien livrée à des crimes de guerre durant cette effroyable offensive.

Jusqu'à ce jour, ces crimes de guerre restent impunis.

Il n'est plus possible que la planète accepte que des crimes de guerre ou que des crimes contre l'humanité soient perpétrés, mais ne soient pas poursuivis et condamnés dans un seul cas. Aucun pays ne peut faire exception à cette règle. Aucune nation ne peut obstinément violer le droit international.

Une pétition internationale, adressée à l'assemblée Générale des Nations Unies demande la mise en place d'un tribunal pénal international ad hoc afin de juger ces crimes de guerre. L'impunité durable et systématique dont bénéficie Israël n'a aucune raison légale d'exister. Par contre il faut y mettre fermement un terme si on veut avancer vers la paix dans la justice au Proche-Orient.

La politique de colonisation israélienne, du fait accompli, conduit à ce jour à une situation de blocage et entretient le risque permanent de violence.

L'enfermement de Gaza se poursuit et le blocus qui dure depuis 1.000 jours maintient un million et demi de personnes en prison et dans le dénuement le plus total en violation encore du droit humanitaire international puisqu'il s'agit d'une punition collective condamnée par **les Conventions de Genève**.

En Cisjordanie, la colonisation continue avec 3000 logements supplémentaires et des édifices publics en construction. L'extension du mur d'annexion prive les Palestiniens d'une partie considérable de leur territoire et de leur mobilité. L'annexion de Jérusalem-Est se poursuit. Le feu vert vient d'être donné pour la construction de 600 logements supplémentaires dans un quartier de colonisation à Jérusalem-Est. Victimes d'expulsions de démolitions de maisons, de la non-délivrance de permis de construire et de suppression des cartes de travail, les Palestiniens sont expulsés massivement de Jérusalem-Est qui devrait être pourtant la capitale de l'Etat palestinien.

B. Netanyahu, 1^{er} ministre israélien, explique que dans le cadre d'un accord de paix, les colonies israéliennes seraient intégrées à Israël. Il vient d'intégrer le « Caveau des Patriarches » qui se trouve à Hébron et le tombeau de Rachel qui se trouve à Bethléem, deux sites en Cisjordanie, à la liste des sites historiques du patrimoine d'Israël.

Cette politique est destinée à faire échouer tout effort international afin de relancer le « processus de paix ». Pour mettre fin à cette situation et pour la paix par le droit l'heure est à une initiative contraignante de l'ONU et à la mobilisation populaire.

Pour la paix et la justice, il faut des actes et non de simples paroles. Sans attendre, nous devons agir !

En décembre 2009, les 27 pays de l'Union Européenne, ont réaffirmé leur position en faveur d'un Etat palestinien indépendant dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Mais qu'en est-il de la réalité ? Un tramway construit par des entreprises françaises relie les colonies illégales implantées à Jérusalem-Est de la partie ouest, israélienne, de la ville. L'Accord d'association Union européenne-Israël est verbalement défendu par nos dirigeants alors que la Cour européenne de justice vient de condamner, par arrêt du 25 février 2010, les importations des produits des colonies israéliennes qui se prévalent indûment de cet accord et qui entrent frauduleusement sur notre marché. Le gouvernement ne fait rien. Pire : notre ministre de la justice Michèle Alliot Marie, est même allée jusqu'à envoyer une circulaire aux Parquets, en s'appuyant sur une loi datant de 1881, pour leur demander de poursuivre ceux qui à la différence du gouvernement, s'opposent à l'introduction hors la loi des produits des colonies. La mère de Salah Hamouri, jeune franco-palestinien derrière les barreaux d'une prison israélienne depuis 5 ans pour une simple « intention supposée » décrétée par un tribunal militaire israélien, n'a toujours pas eu le droit à une audience présidentielle de la part de Nicolas Sarkozy.

Il est temps que les peuples prennent les choses en main et réclament des comptes à leurs gouvernements.

Nous citoyens pouvons agir en faisant pression sur nos dirigeants et en participant à la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions.

Ensemble exigeons :

- **L'arrêt de toutes les exactions contre le peuple palestinien et la protection internationale de celui-ci et la levée totale du blocus illégal de la bande de Gaza ;**

- **L'application des résolutions de l'ONU sur la Palestine et, si nécessaire, conformément à la Charte des Nations unies (Article VII) sous la contrainte de sanctions internationales : diplomatiques, économiques et judiciaires. Israël est un État comme les autres, doté des mêmes droits et des mêmes obligations que tous les Etats membres de l'ONU.**

MARDI 30 MARS 20H00

AU ROBESPIERRE - M° mairie d'IVRY

Projection du film « Gaza strophe »

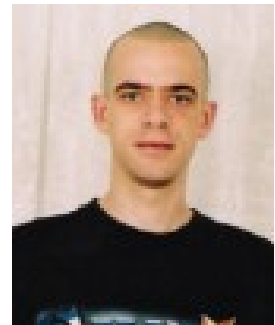
de Samir Abdellah et Kheridine Mabrouk

Débat

« Gaza, un an après, que pouvons nous faire pour la justice et la paix en Palestine ? »

avec un des réalisateurs, Jean-Claude Lefort, président de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

et Hassan Balawi journaliste palestinien, auteur du livre " Gaza; dans les coulisses du mouvement national palestinien ".



Ensemble exigeons la libération de SALAH HAMOURI
Jeune français innocent, 25 ans, prisonnier politique d'Israël depuis 2005.
www.salah-hamouri.fr

Comité Ivryen pour la Palestine – groupe AFPS
Association France Palestine Solidarité